

19 mar 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 mars 2004](#)

Mines antipersonnel

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur le financement des initiatives suivantes en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'Etat de droit.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur le financement des initiatives suivantes en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'Etat de droit.

Déminage et désarmement - lutte contre les mines antipersonnel La Belgique s'est profilée au fil des ans comme pionnière en matière de lutte contre les mines antipersonnel. Ce rôle a été réaffirmé dans la déclaration gouvernementale de la présente législature. Le centre International de Déminage Humanitaire de Genève (GICHD) organise et accompagne la totalité du mécanisme institutionnel de la Convention Mine Ban. Un soutien financier au GICHD constitue par conséquent une contribution directe à la pérennité du profil de la Belgique dans la lutte contre les mines antipersonnel et parallèlement une affirmation du rôle que la Belgique entend jouer à l'occasion de la Première Conférence d'Examen de la Convention qui se tiendra à Nairobi du 28 novembre au 3 décembre 2004. Déminage et désarmement - lutte contre les mines antipersonnel Compte tenu du rôle pionnier de la Belgique mentionné ci-dessus, notre pays est également partisan d'une plus ample universalisation de la Convention " Mine Ban ", tant du point de vue quantitatif que qualitatif, par une représentation adéquate des cosignataires du Traité lors des assemblées. Un effort particulier à cet égard est réalisé vis-à-vis des pays affectés par les mines. Il est en effet essentiel pour le succès de la lutte contre les mines antipersonnel que ces pays soient impliqués activement dans l'évaluation de la problématique des mines terrestres sur leur territoire et dans la recherche de solutions. Par ailleurs, ces pays sont souvent économiquement affaiblis, ce qui justifie la création d'un programme de parrainage (" Sponsorship Programme "). Une contribution à ce programme renforcera également la notoriété de la Belgique lors des réunions intersessions de cosignataires, puisque les pays donateurs y sont cités nommément. Dans l'éventualité où la Belgique spécifierait que son parrainage doit être engagé pour impliquer plus étroitement des pays africains dans la lutte contre les mines antipersonnel, ceci contribuerait également, d'une part, à la politique africaine et, d'autre part, au rôle de la Belgique lors de la Première Conférence d'Examen de la Convention, qui se tiendra à Nairobi du 28 novembre au 3 décembre 2004. Renforcement de l'Etat de droit - Russie et Géorgie L'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) a mené des missions d'observation électorale pour le contrôle des scrutins en Géorgie et en Russie. En tenant compte, entre autres, de la présidence belge de l'OSCE en 2006, une participation à ces missions est souhaitée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe